



Les Abymes, le 4 juillet 2024

Affaire suivie par :
Christie VALVERT
Tél : 0590 47 83 19
Mél : ce.drrh@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Recrutement par voie contractuelle de bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur des fonctions de conseiller principal d'éducation et professeur documentaliste dans l'académie de Guadeloupe pour la rentrée 2024

Cette circulaire a pour but de préciser les modalités de recrutement par voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne en situation de handicap et de la titulariser sous réserve qu'elle justifie des diplômes ou du niveau d'étude exigé des candidats aux concours externes et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

Le contrat est passé pour une période d'un an. Les contractuels recrutés bénéficient d'actions de formation, au même titre que les stagiaires issus du concours.

A l'issue du contrat, un entretien est organisé avec un jury et la titularisation est prononcée si l'agent a fait preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

1 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées(RQTH),
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire, ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins de deux tiers leur incapacité de travail ou de gain.
- les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- les titulaires d'une pension ou rente d'invalidité,
- les titulaires de la carte d'invalidité,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Les victimes d'un acte de terrorisme.

2 Les conditions de recrutement :

Les candidats au recrutement par voie contractuelle de bénéficiaires de l'obligation d'emploi doivent :

- appartenir à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ; cette qualité doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat,
- ne pas être fonctionnaire,
- dans le cadre des recrutements au titre des RQTH le handicap doit être compatible avec les fonctions demandées,
- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique et satisfaire les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour le concours externe.

Préalablement au recrutement, une visite médicale d'aptitude sera effectuée, à la demande de l'administration, par le médecin agréé compétent pour les recrutements RQTH. Il se prononcera sur l'aptitude physique et sur la

compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées.

Il convient de noter que posséder une reconnaissance de handicap ne conduit pas à un recrutement systématique, seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés.

La dispense pour les mères et pères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau est prévue uniquement pour les concours de recrutement et ne peut être prise en compte pour le recrutement par la voie contractuelle.

3 Les modalités du recrutement

Les candidats sont dispensés des épreuves théoriques de concours.

Ils constituent un dossier de candidature à déposer sur Démarches simplifiées via l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/campagne-de-recrutement-boe-2024>.

Les candidatures seront examinées par une commission de sélection et seuls les candidats retenus par cette commission seront convoqués à un entretien le 17 juillet 2024

À l'issue la décision de l'administration leur sera notifiée par courrier.

4 La candidature

Les candidats devront renseigner le dossier de candidature figurant en annexe n°1 et fournir les pièces et les documents suivants à déposer sur Démarches simplifiées :

- Lettre de motivation
- Cv détaillé avec adresse mail et numéro de téléphone actifs
- Copie de la pièce d'identité
- Photocopie du justificatif prouvant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE). La qualité de BOE doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat.
- Copie d'un diplôme BAC+5

Cette note est également disponible sur le site internet de l'académie.

 Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Graziella DE SOUSA PONTE